

## Délégué à la Protection des Données (DPO)

### Objectifs de la formation

- Sensibiliser à la culture « *Informatique et Libertés* »
- Expliquer la Loi, le RGPD et leurs principes
- Donner les outils nécessaires à la pratique du métier de DPD
- Au terme de la formation :
  - ▶ Le DPD sera à même de mettre en place un processus de mise en conformité et de jouer son rôle de conseil sur tout nouveau projet. Il sera à même de mettre en place les outils de communication nécessaires et de prendre des mesures de sensibilisation.
  - ▶ Les autres acteurs (service RH, chefs de projet, ...) auront la connaissance suffisante pour prendre en compte le respect de la réglementation dans le cadre de leurs fonctions

### Pré requis

Aucun

### Personnes concernées

- Personnes destinées à exercer la fonction de DPD ou, dans l'organisme, avoir un rôle de conseil sur les problématiques liées aux données à caractère personnel.
- Personnes devant avoir connaissance des principes (chefs de projet, direction, encadrement, DSI, juristes, responsable RH, ...)

### Moyens et méthode pédagogiques

- Cours magistral avec participation des apprenants (cas concrets, réponses aux questions, ...)
- QCM
- Apports théoriques (RGPD, loi, décret)
- Apports documentaires (web, site de la CNIL, ...)
- Supports de formation
- Cas concrets, exemples pratiques

### Intervenant

Selon dates (le CV sera communiqué)

### Évaluation et sanction de la formation

- QCM à la fin de chaque chapitre
- Évaluation de satisfaction via un questionnaire
- Remise d'une attestation de formation

### Durée

3 journées de 7 heures

## Délégué à la Protection des Données (DPO)

### Contenu

- **Journée 1**
  - ▶ Introduction
  - ▶ Définitions et champ d'application
  - ▶ Grands principes
  - ▶ Droits des personnes
- **Journée 2**
  - ▶ Responsabilités du RT et du ST
  - ▶ Sécurité et confidentialité
  - ▶ Analyses d'impact
  - ▶ Transferts de données hors UE
  - ▶ Codes de conduite et Certifications
- **Journée 3**
  - ▶ Traitements dans le domaine de la santé
  - ▶ Les autorités de contrôle et la CNIL
  - ▶ Voies de recours - Responsabilité
  - ▶ Contrôles CNIL et sanctions
  - ▶ Situations particulières de traitement
  - ▶ Délégué à la protection des données
  - ▶ Pistes de travail pour le DPD